

Quelles sont les démarches à effectuer pour inscrire mon enfant en seconde dans un lycée public ?

Après avoir reçu le résultat de l'affectation de votre enfant, vous devez l'inscrire dans le lycée dans lequel il a été affecté. Le dossier d'inscription administrative est à retirer auprès du secrétariat du lycée. Une procédure d'inscription par Internet est désormais possible dans de nombreux lycées. Pour savoir si le futur lycée de votre enfant propose le service d'inscription en ligne rapprochez-vous de votre établissement d'origine.

En principe, les élèves intègrent le lycée qui est rattaché à votre domicile (lycée de son secteur). Les parents qui le souhaitent peuvent demander une dérogation pour demander un lycée différent de celui de son secteur ou inscrire leur enfant dans un établissement privé.

Si votre enfant fréquente un collège privé, signalez votre souhait au directeur qui vous remettra les documents nécessaires.

Quels sont les collèges de rattachement du lycée TURGOT ?

Collège COROT (Aixe sur Vienne)
Collège GENEVOIX (Couzeix)
Collège REBIER (Isle)
Collège CALMETTE (Limoges)
Collège MAUROIS (Limoges)
Collège Renoir (Limoges)
Collège Limosin (Limoges)
Collège Ventadour (Limoges)

Qu'est ce qui change lors de l'entrée en seconde ?

L'arrivée au lycée induit un changement d'environnement et la nécessité pour votre enfant de se créer de nouveaux repères : s'habituer à un établissement souvent plus grand, se familiariser avec un nouveau règlement intérieur, avec de nouveaux camarades...

Des changements existent également au niveau des enseignements et des conditions de travail : nouvelles matières, rythme de travail plus soutenu, nouvelles exigences, nécessité d'être plus autonome.

Il est donc normal que votre enfant ait besoin d'une période d'adaptation qui peut être plus ou moins longue.

Quels sont les interlocuteurs de mon enfant et de sa famille au lycée ?

Votre interlocuteur privilégié sera le professeur principal de votre enfant. Ce professeur est chargé du suivi de la scolarité et de l'orientation des élèves de sa classe, en plus de l'enseignement de sa matière. Il fait le lien avec les autres professeurs et les parents, ce qui lui permet de suivre la scolarité de votre enfant.

Selon vos besoins, vous pourrez aussi rencontrer d'autres interlocuteurs : les différents professeurs de votre enfant, le CPE (conseiller principal d'éducation), l'infirmier, l'assistant de service social, le psychologue de l'Éducation nationale.

Le Proviseur et le Proviseur adjoint rencontrent et échangent régulièrement avec les familles.

Comment être informé de la vie au lycée ?

Pour être informé de ce qui se passe au lycée, il est avant tout très important d'assister aux réunions organisées par le lycée.

Vous devez consulter régulièrement l'outil PRONOTE (accessible via le site internet de l'établissement)

Il contient de nombreuses informations utiles : emploi du temps et les modifications éventuelles, absences des professeurs, communication avec l'établissement, cahier de texte, résultats scolaires...

Les codes de connexions parents et élèves sont transmis en début d'année scolaire, par le secrétariat du Proviseur Adjoint.

Comment mon enfant peut-il s'impliquer dans la vie du lycée ?

Votre enfant peut s'impliquer dans la vie de son lycée :

- En se faisant élire délégué de classe : il sera ainsi le porte-parole de sa classe auprès des enseignants et participera aux conseils de classe
- En adhérant à la Maison des lycéens : il participera à l'organisation de projets sportifs, culturels et humanitaires et bien d'autres actions encore dont les membres de la MDL décident ensemble.
- En se faisant élire au CVL (conseil des délégués pour la vie lycéenne) : il pourra ainsi être consulté et faire des propositions sur toutes les questions liées à l'organisation des études et du temps scolaire, au règlement intérieur du lycée, aux activités périscolaires, à la cantine, etc.

En dehors du lycée, votre enfant peut également se faire élire au CAVL (conseil académique de la vie lycéenne) ou au CNVL (conseil national de la vie lycéenne).

Quelle est la différence entre une seconde générale et technologique ?

La classe de **seconde** est appelée « **Seconde Générale ET Technologique** ». Il n'y a donc aucune différence entre les deux. Ce nom lui a été donné car les enseignements dispensés **sont** à la fois d'ordre général et **technologique**.

En fin de Seconde, les lycéens devront choisir trois disciplines de spécialités en première et n'en conserver que deux en Terminale :

Qu'est-ce qu'une seconde professionnelle ?

La seconde professionnelle est la première étape du cycle de trois ans conduisant au baccalauréat professionnel :

- Seconde professionnelle
- Première professionnelle
- Terminale professionnelle

La seconde professionnelle prépare à un bac professionnel précis. Il existe de nombreuses spécialités de baccalauréat professionnel.

Les contenus des formations de la voie pro sont conçus avec les professionnels des différents secteurs et s'adaptent aux évolutions technologiques et aux conditions de l'emploi. Les diplômés de la voie pro sont donc attendus sur le marché du travail. Ils peuvent aussi poursuivre dans l'enseignement supérieur.

Pour obtenir un diplôme de la voie pro, il faut réussir un examen national, qui exige une bonne préparation. De plus, il faut faire preuve de maturité et de motivation : ce sont des formations qui préparent à un métier, les enseignements sont plus concrets et des stages obligatoires sont prévus. Il n'est pas rare que la voie pro redonne le goût d'apprendre !

La voie pro permet d'entrer rapidement dans la vie active. Mais il est aussi possible de poursuivre des études après un premier diplôme : après un CAP, continuer en bac pro et après un bac pro, faire des études supérieures. BTS, BUT, licence, nombreux sont les diplômes qui peuvent se préparer après la voie pro, notamment en alternance.

Apprentissage ou voie scolaire, les 2 modalités d'études sont possibles. Le diplôme obtenu à la fin est le même pour tous, les élèves passant le même examen national. Il a aussi la même valeur sur le marché de l'emploi. Ce qui change c'est l'organisation du temps de travail et l'expérience acquise en apprentissage.

La voie pro ne forme pas uniquement aux métiers manuels ou artisanaux. Beaucoup de filières d'activités porteuses d'emplois comme les services à la personne, la transition énergétique ou encore le numérique, proposent des diplômes dans la voie pro.

[Consulter le site de l'Onisep pour savoir où préparer le bac pro](#)

Programme d'enseignement

- 1/3 d'enseignements généraux
- 2/3 d'enseignements professionnels
- des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines réparties sur 3 ans)
- un accompagnement personnalisé : ce dispositif permet de répondre aux besoins des élèves et notamment de compenser les difficultés scolaires.

Les passerelles sont facilitées pour passer d'une formation professionnelle à une formation générale ou technologique, dans les deux sens.

Quel est l'objectif de la seconde générale et technologique (2^{nde}GT)

La classe de seconde générale et technologique est avant tout une classe de détermination : l'élève y teste ses goûts et ses aptitudes avant de choisir une série de première générale ou technologique.

Cette première année de lycée a pour objectif de permettre aux élèves de préparer et choisir leur voie en cycle terminal : technologique ou générale.

Quels Enseignements sont dispensés en seconde GT :

La classe de seconde comprend des **enseignements communs** à tous les élèves et **deux enseignements optionnels** :

- Enseignements communs à tous les élèves :
 - Français : 4h
 - Histoire - Géographie : 3h
 - Langues vivantes A et B : 5h30 (au Lycée Turgot : Anglais, Allemand, Espagnol)
 - Sciences économiques et sociales (SES) : 1h30
 - Mathématiques : 4h
 - Physique-chimie : 3h
 - Sciences de la vie et de la Terre (SVT) : 1h30
 - Éducation physique et sportive : 2h Enseignement moral et civique : 18h annuelles
 - Sciences numériques et technologie (SNT) : 1h30 (depuis 2019)**
- **Des enseignements optionnels qui permettent de découvrir de nouvelles matières, par exemple** : une langue vivante supplémentaire, technologies de laboratoire, création-design, initiation aux sciences de l'ingénieur, Création et Innovation technologique....

Ces enseignements optionnels seront choisis en fin de 3èmes, si l'élève en choisit deux, il devra choisir obligatoirement : 1 enseignement général **ET** 1 enseignement technologique

La classe de seconde est à la fois une classe de consolidation d'une culture commune à tous les élèves et une classe de détermination qui favorise des choix d'orientation éclairés pour la première.

Quelles options de seconde GT sont proposées au Lycée Turgot ?

Option SI/ CIT (Sciences de l'ingénieur & Création Innovations Technologiques) Option Sport & santé

Le lycée Turgot propose également une section en langue Anglaise (SELO : section Enseignement langue Orientale) il s'agit d'une option de 2h /semaine : 1h d'Anglais + 1h de Physique-Chimie en Anglais

Quelle est la différence entre un bac professionnel, technologique et général ?

Le bac professionnel, le bac technologique, et le bac général sont tous les trois des diplômes de même niveau de qualification (niveau 4 correspondant au bac). Cependant, ils ont des objectifs différents.

L'objectif du **baccalauréat professionnel** est, avant tout, l'insertion dans la vie professionnelle. Cependant, les bacheliers professionnels avec un bon dossier scolaire peuvent continuer en BTS (brevet de technicien supérieur), dans un domaine correspondant à leur bac.

L'objectif du **baccalauréat technologique** est la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de techniciens supérieurs (BTS et BUT), bien adaptées à leur formation technologique.

Avec un **baccalauréat général**, les élèves ont une solide culture générale et scientifique pour pouvoir poursuivre des études supérieures licence (université), BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), BTS, écoles spécialisées, classes préparatoires aux grandes écoles.

Comment sont organisés les bacs technologiques.

Ces formations sont organisées par grands domaines comme l'industrie et le développement durable, la santé, le social, la gestion... Dans toutes les séries, les enseignements technologiques sont privilégiés, par le biais de projets et d'études de situations de terrain.

Quel est le bac technologique proposé au lycée TURGOT ?

Le Lycée Turgot propose le **bac STI2D** qui s'adresse aux lycéens s'intéressant à l'innovation technologique dans le respect de la préservation de l'environnement.

Pour le bac général, quelles sont les spécialités proposées au lycée TURGOT ?

7 enseignements de spécialité au lycée Turgot

- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Sciences de l'Ingénieur (**SI**)
- Numérique et Sciences Informatique (**NSI**)
- Sciences de la Vie et de la Terre (**SVT**)
- Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (**HGGSP**)
- Sciences Économiques et Sociales (**SES**)

Combien de spécialités un élève doit-il choisir pour le bac général ?

Il faut choisir 3 spécialités en 1^{ère} puis,

Choisir 2 spécialités sur les 3 en terminale,

La spécialité qui n'est pas poursuivie en classe de Terminale est évaluée lors du troisième trimestre de la classe de Première., elle compte pour le contrôle continu.

Pour le bac techno, quelles sont les spécialités proposées au lycée TURGOT ? :

Les élèves suivent **obligatoirement** 3 enseignements de spécialités en 1^{re} puis 2 en terminale : En première

- IT (Innovation Technologique)
- I2D (Ingénierie et Développement Durable)
- Math/physique-Chimie

En terminale :

- 2I2D (Ingénierie, Innovation et Développement Durable)
- Math/Physique-Chimie

Quelle est cette nouvelle épreuve orale terminale ?

À compter de la session 2021, les candidats au baccalauréat en voie générale et technologique passent un Grand oral à la fin de l'année de terminale. Cette nouvelle épreuve du baccalauréat vise à former les lycéens à prendre la parole en public de façon claire et convaincante.

Cette épreuve permet aussi au candidat d'utiliser ses connaissances liées à ses spécialités pour créer une argumentation et montrer en quoi elles sont essentielles pour son projet de poursuite d'études, et pour son projet professionnel.

Comment est-elle évaluée ? Comment se déroule-t-elle ? Quelle est la composition du jury ?

Déroulement de l'épreuve

L'élève a préparé en avance 2 questions avec ses professeurs et éventuellement avec d'autres élèves. Ces questions portent sur ses deux spécialités. Au début de l'épreuve, il présente donc ces 2 questions au jury, qui en choisit une. Une préparation de 20 minutes précède l'épreuve proprement dite. D'une durée de 20 minutes, elle se déroule en 3 moments :

- pendant 5 minutes, le candidat présente la question choisie par le jury et y répond. Le jury évalue son argumentation et ses qualités de présentation. L'exposé se déroule sans note et debout, sauf cas particulier.
- ensuite, pendant 10 minutes, le jury échange avec le candidat et évalue la solidité de ses connaissances et ses compétences argumentatives. Ce temps d'échange permet à l'élève de mettre en valeur ses connaissances, liées au programme des spécialités suivies en classe de première et terminale.
- les 5 dernières minutes d'échanges avec le jury portent sur le projet d'orientation du candidat. Le candidat montre que la question traitée a participé à la maturation de son projet de poursuite d'études, et même pour son projet professionnel.

Composition du jury

Le jury est composé de 2 professeurs de matières différentes :

- un professeur d'une des spécialités du candidat (ou un professeur de la spécialité de sa série pour la voie technologique) ;
- un professeur de l'autre spécialité ou d'un des enseignements communs, ou un professeur-documentaliste.

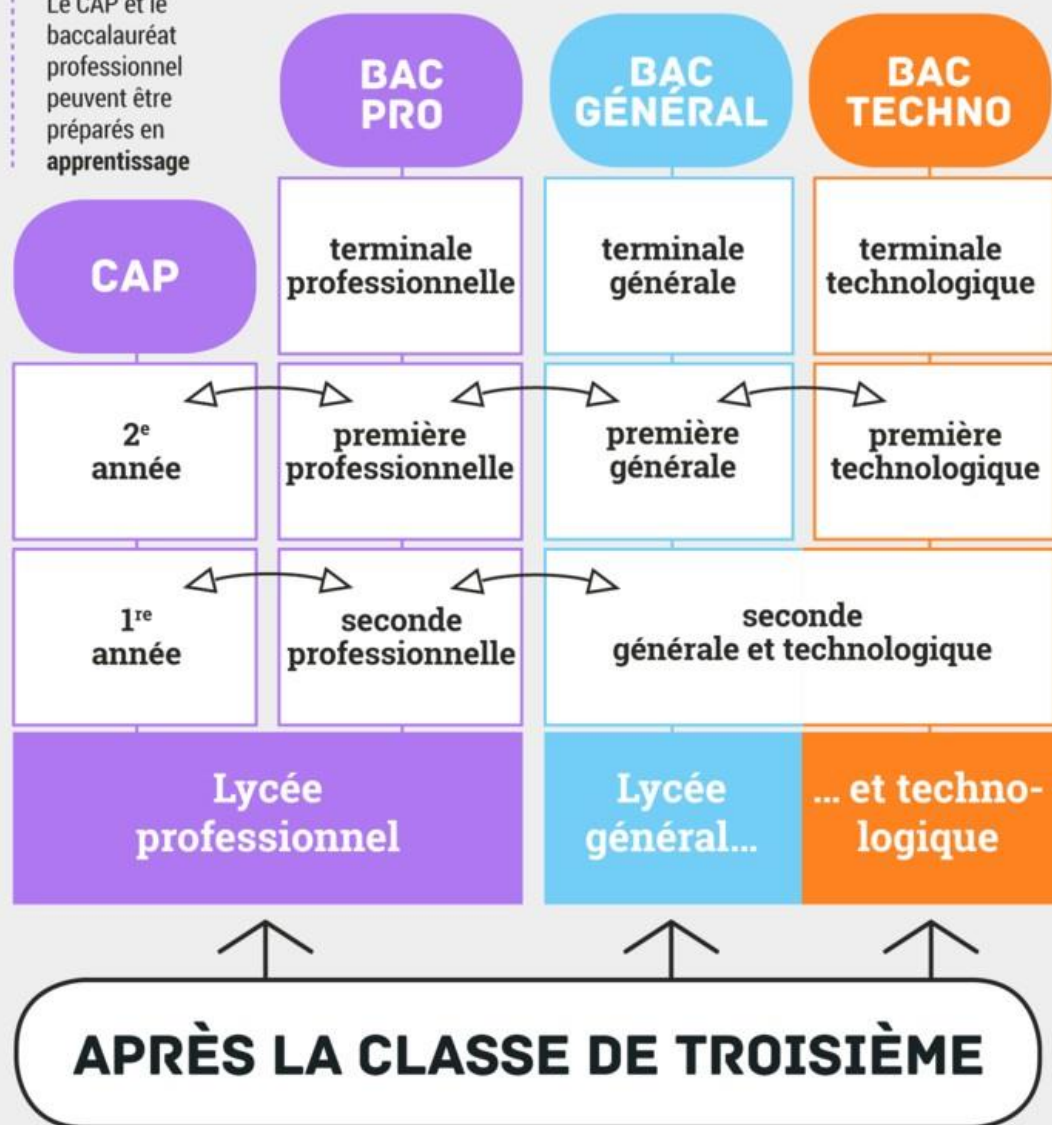
Vous souhaitez nous poser des questions qui pourraient enrichir notre FAQ ?

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions à :
ce.0870056n@ac-limoges.fr

Nous vous répondrons le plus vite possible.

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage



Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Janvier 2019

[Liste des enseignements optionnels \(niveau national\)](#)